

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
PWGSC/TPSGC Acquisitions
1045 Main Street
1st Floor, Lobby C
Unit 108
Moncton, NB E1C 1H1
Bid Fax: (506) 851-6759

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Presse-plieuse hydraulique	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0105-141502/A	Date 2013-12-05
Client Reference No. - N° de référence du client W0105-141502	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$MCT-015-4747	
File No. - N° de dossier MCT-3-36077 (015)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-01-15	
Time Zone Fuseau horaire Atlantic Standard Time AST	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Drisdelle, Charlotte J.	Buyer Id - Id de l'acheteur mct015
Telephone No. - N° de téléphone (506) 851-6948 ()	FAX No. - N° de FAX (506) 851-6759
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE Base Maintenance Bldg K-4 5CDSG Gagetown OROMOCTO New Brunswick E2V4J5 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

NB / PEI Division - Moncton Acquisitions Office
1045 Main Street
1st Floor, Lobby C
Unit 108
Moncton, NB E1C 1H1

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements en période de soumission
4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Paiement
7. Instructions relatives à la facturation
8. Attestations
9. Lois applicables
10. Ordre de priorité des documents
11. Clauses du Guide des CCUA
12. Instructions d'expédition

Liste des annexes:

Annexe A	Énoncé des besoins
Annexe B	Exigences, spécifications techniques et caractéristiques obligatoires
Annexe C	Base de paiement

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 2 des clauses du contrat éventuel.

(Derived from - Provenant de: B4008T, 2006/06/16)

3. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat*

(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisee-s-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document **2003 (2013/06/01)** Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions **transmises par courrier électronique** à l'intention de TPSGC **ne seront pas acceptées.**

2.1 Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante au plus tard sept (7) jours avant la date de clôture de la demande de soumissions. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

(Derived from - Provenant de: A9076T, 2007/05/25)

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante **au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions**. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au **Nouveau-Brunswick** et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections, comme suit :

Section I : Soumission technique (1 copie)
Section II : Soumission financière (1 copie)
Section III : Attestations (1 copie)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

La description détaillée et/ou de la documentation descriptive devraient être fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si la description détaillée et/ou de la documentation descriptive n'est pas fournie tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer à cette exigence. Le défaut de donner suite à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la **Base de paiement à l'Annexe C**. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013/11/06) Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires

Critères techniques obligatoires tel que précisé dans l'annexe B.

1.2 Évaluation financière

Clause du Guide des CUA A0220T (2013/04/25) Évaluation du prix

2. Méthode de sélection

Référence CUA	Section	Date
A0031T	Méthode de sélection - critères techniques obligatoires	2010/08/16

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement

de la part de l'entrepreneur, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre à cette demande, la soumission sera également déclarée non recevable ou sera considéré comme un manquement au contrat.

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - soumission des instructions uniformisées 2003. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_eq/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à **l'Annexe B conforme à l'Annexe A**.

(Derived from - Provenant de: B4008C, 2006/06/16)

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisee-s-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2010A (2013/04/25), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4. Durée du contrat

4.1 Date de livraison

Tous les biens sont demandé d'être livrés, installés et mise en service, conforme aux annexes A et B, par le 17 mars 2014, mais DOIT être complété au plus tard le 31 mars 2014.

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Charlotte Drisdelle

Agente d'approvisionnements
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
1045 rue Main, 3ième étage
Moncton, (N.-B.) E1C 1H1

Téléphone : 506-851-6948

Télécopieur : 506-851-6759

Courriel : Charlotte.Drisdelle@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est : *sera identifié au moment de l'attribution du contrat*

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0105-141502/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mct015

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0105-141502

File No. - N° du dossier

MCT-3-36077

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____
Téléphone : ____ ____ _____
Télécopieur : ____ ____ _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

5.3 Représentant de l'entrepreneur *Soumissionnaires doivent fournir l'information suivante:*

Nom: _____
Téléphone: _____
Télécopieur: _____
Courriel: _____

6. Paiement

6.1 Base de paiement - prix ferme, prix unitaire(s) ferme(s) ou prix de lot(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix lot ferme précisé dans l'annexe B, selon un montant total de _____ \$ (*insérer le montant au moment de l'attribution du contrat*). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

(*Derived from - Provenant de: C0207C, 2013/04/25*)

6.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2011/05/16), Limite de prix

6.3 Modalités de paiement

Clause du Guide des CUA H1000C (2008/05/12), Paiement unique

7. Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit:
 - a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

(Derived from - Provenant de: H5001C, 2008/12/12)

8. Attestations

8.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur au **Nouveau-Brunswick** et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2013/04/25), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Énoncé des besoins;
- d) Annexe B, Exigences, spécifications techniques et caractéristiques obligatoires
- e) Annexe C, Base de paiement
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du _____

11. Clauses du Guide des CCUA

Référence CCUA	Section	Date
A9039C	Récupération	2008/05/12
A9062C	Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes	2011/05/16
B1501C	Appareils électrique	2006/06/16
B7500C	Marchandises excédentaires	2006/06/06
D0018C	Livraison et déchargement	2007/11/30
G1005C	Assurances	2008/05/12

12. Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés rendu droits acquittés (DDP) **Édifice K-4, BFC Gagetown, Oromocto (Nouveau-Brunswick)** selon les Incoterms 2000.

(Derived from - Provenant de: D4001C, 2008/12/12)

W0105-141502/A

Annexe "A" – Énoncé des besoins (ÉB)

Visant la fourniture, la livraison, l'installation et la mise en service de une **Presse-plieuse hydraulique** au ministère de la Défense nationale, Édifice K-4 à la BFC Gagetown à Oromocto au Nouveau-Brunswick conforme à cette Annexe «A» et aux Exigences, Spécifications techniques et caractéristiques obligatoires indiquées à l'Annexe « B ».

L'Entrepreneur doit fournir l'ensemble de la main-d'œuvre, des matériaux nécessaires à la mise en service de l'unité et il doit assurer tous les frais connexes à l'installation pour respecter les spécifications du manufacturier. Le personnel du MDN sera responsable de placer l'unité en place après la livraison.

L'entrepreneur doit se conformer en tout temps à tous les codes nationaux du bâtiment et aux normes de santé et sécurité au travail.

ANNEXE "B" - W0105-141502/A – Exigences, Spécifications techniques et Caractéristiques obligatoires

BESOIIN: Visant la fourniture, livraison, l'installation et la mise en service d'une Presse-plieuse hydraulique.
Compact 3108 x 160 (3 axes) 176 tonnes x 10 pi selon les Exigences, les Spécifications techniques et Caractéristiques obligatoires:

EXIGENCES OBLIGATOIRES:

À la date de clôture des soumissions, les soumissions DOIVENT respecter toutes les exigences obligatoires énumérées ci-dessous. La description détaillée et/ou de la documentation descriptive devraient être fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si la description détaillée et/ou de la documentation descriptive n'est pas fournie tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer à cette exigence. Le défaut de donner suite à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

Les soumissions qui ne respectent pas toutes les exigences obligatoires seront déclarée non-recevable.

Chaque exigence devrait être adressée séparément.

Toutes déviations DOIVENT être approuvées par l'autorité contractante, en écriture, AVANT la fermeture des soumissions.

On répondra aux questions avec une modification à la soumission qui sera posté sur le SEAOG (Service électronique d'appel d'offres du gouvernement.

	<u>Exigences, Spécifications techniques et Caractéristiques obligatoires :</u>	Conforme Oui ou Non	Commentaires	Renvoi à la proposition (no de la page)	Pour l'évaluation technique du MDN seulement	
					Conforme / non conforme	OBSERVATIONS
1	Capacité de pliage en tonnes minimum 176 maximum 185					

Exigences. Spécifications techniques et Caractéristiques obligatoires :	Conforme Oui ou Non	Commentaires	Renvoi à la proposition (no de la page)	Pour l'évaluation technique du MDN	
				Conforme / non conforme	seulement OBSERVATIONS
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

	<u>Exigences, Spécifications techniques et Caractéristiques obligatoires :</u>	Conforme Oui ou Non	Commentaires	Renvoi à la proposition (no de la page)	Pour l'évaluation technique du MDN	
					Conforme / non conforme	seulement OBSERVATIONS
11	Projection du plateau sous le plancher DOIT être 0 po					
12	HP du moteur Minimum 19,5 HP maximum 25 HP					
13	Capacité du réservoir d'huile Minimum 46 gallons maximum 50 gallons					
14	Hauteur de la machine minimum 114,370 po maximum 132.00 po					
15	Dimension avant-arrière de la machine minimum 70 po maximum 80 po					
16	Poids de la machine Maximum 25,000 lb					
17	Électricité 600/3/60					
18	Cadre soudé monopiece en acier pour un fléchissement minimal sous charge;					
19	Machine à vérin double Y1 Y2 avec répétabilité ± 0,0004 po;					

	Exigences, Spécifications techniques et Caractéristiques obligatoires :	Conforme Oui ou Non	Commentaires	Renvoi à la proposition (no de la page)	Pour l'évaluation technique du MDN	
					Conforme / non conforme	seulement OBSERVATIONS
20	Vérins forgés monopièces usinés avec précision et rectifiés pour haute précision;					
21	Les vérins sont verrouillés à clé au cadre latéral afin d'assurer aucun jeu d'engrènement;					
22	Sur plateau, des échelles linéaires assurent la position du coulisseau avec une répétabilité de $\pm 0,0004$ po;					
23	Encodeurs linéaires montés sur « faux cadre » pour assurer que le fléchissement du cadre n'a pas d'incidence sur la position du coulisseau.					
24	Soupapes à cartouche montées sur un bloc collecteur simple en acier pour réduire la chaleur et l'usure. La simplicité et la réduction des connexions des tubulures minimisent les fuites;					

<u>Exigences, Spécifications techniques et Caractéristiques obligatoires :</u>	Conforme Oui ou Non	Commentaires	Renvoi à la proposition (no de la page)	Pour l'évaluation technique du MDN	
				Conforme / non conforme	seulement OBSERVATIONS
25 Le filtre en ligne plein débit et pleine pression fixé à la pompe permet d'assurer la propreté de l'huile et le bon fonctionnement de tous les composants hydrauliques;					
26 Verrouillage électrique, protège-gorge pivotants avec jeu pour monter la plupart des marques de protecteurs pour feux de sécurité;					
27 Verrouillage électrique, porte arrière coulissante empêche l'accès à l'arrière;					
28 Supports à outils américains/européens avec coins réglables côte-à-côte;					
29 Boîte électrique câblée avec ventilation;					
30 Commande CNC Baykal EC4 avec chargement facile dans la programmation vierge;					

	Exigences. Spécifications techniques et Caractéristiques obligatoires :	Conforme Oui ou Non	Commentaires	Renvoi à la proposition (no de la page)	Pour l'évaluation technique du MDN	
					Conforme / non conforme	seulement OBSERVATIONS
31	Butée arrière à servo-direction 29,5 po (750 mm) + 9,8 po (250 mm) XR AC avec ensemble à deux doigts;					
32	Y1, Y2 et X					
33	Jeu d'ensemble de doigts robustes avec réglage manuel de l'axe R;					
34	Jeu de bras de support avant montés sur un guide linéaire qui longe le plateau sur toute sa longueur. Une vis Acrné à volant passant à travers un écrou de laiton permet d'effectuer le réglage vertical. Des arrêtoirs à bascule (2) sont fournis pour la butée avant.					
35	Poinçon pleine longueur, segmenté, rectifié, à col de cygne;					
36	Matrice à 4 positions avec de multiples ouvertures en V, pleine longueur, pré-durcie;					
37	Support pour plancher avec roulettes avec pédale double et arrêt « E »;					

<u>Exigences, Spécifications techniques et Caractéristiques obligatoires :</u>	Conforme Oui ou Non	Commentaires	Renvoi à la proposition (no de la page)	Pour l'évaluation technique du MDN	
				Conforme / non conforme	seulement OBSERVATIONS
SYSTÈME DE COMMANDE CNC					
38 La servocommande CNC Baykal EC4 est montée sur un bras pendant usiné avec précision. Cette commande doit être conviviale et facile à programmer. La commande doit pouvoir contrôler 4 axes.					
Les caractéristiques clés obligatoires sont les suivantes :					
39 Mémoire d'application pour programmes de plus de 7 000 pièces avec disque;					
40 Écran couleur avec programmation en 2D;					
41 Calcul de jauge automatique et régulation de la pression;					
42 Calcul automatique de l'allocation de pliage DIN;					

<u>Exigences, Spécifications techniques et Caractéristiques obligatoires :</u>	Conforme Oui ou Non	Commentaires	Renvoi à la proposition (no de la page)	Pour l'évaluation technique du MDN	
				Conforme / non conforme	seulement OBSERVATIONS
43					
44					
45					
46					
47					
48					
49					
50					

	<u>Exigences. Spécifications techniques et Caractéristiques obligatoires :</u>	Conforme Oui ou Non	Commentaires	Renvoi à la proposition (no de la page)	Pour l'évaluation technique du MDN	
					Conforme / non conforme	seulement OBSERVATIONS
51	Éditeur graphique interactif 2-D pour l'entrée de données dans la bibliothèque d'outils;					
52	Messages d'alarme personnalisables;					
53	Port USB pour le stockage de programmes et la communication de logiciel;					
54	1 port de communication série RS232;					
55	BUTÉE ARRIÈRE XR Les machines doivent être d'une qualité exceptionnelle, dotées d'une butée arrière à un ou à deux axes, fabriquées à partir d'acier tubulaire robuste. Les guides de butée arrière doubles sont montés directement sur les cadres latéraux pour assurer une stabilité et sont entraînés par un (1) servomoteur c.a. à couple élevé. Les machines sont dotées d'une courroie à engrenages qui assure une transmission lisse et silencieuse aux deux (2) vis de roulement à bille de précision.					

Exigences, Spécifications techniques et Caractéristiques obligatoires :	Conforme Oui ou Non	Commentaires	Renvoi à la proposition (no de la page)	Pour l'évaluation technique du MDN	
				Conforme / non conforme	seulement OBSERVATIONS
56					
57					
58					

COULISSEAU de la machine : Les supports d'outils avec coins afin de ranger les divers outils disponibles sur le marché.

PLATEAU de la machine : Le plateau du APHS Compact est doté de deux bras de support avant montés sur des rails linéaires qui permettent un mouvement complet de gauche à droite sur l'avant de la machine. Le plateau offre un support à l'opérateur lors des opérations de pliage.

OUTILS : Les machines doivent être fournies avec un ensemble d'outils de départ, soit : col de cygne supérieur sectionné à 85°, trempé par induction, un poinçon, et un outil inférieur pleine longueur Multi-V.

	<u>Exigences, Spécifications techniques et Caractéristiques obligatoires :</u>	Conforme Oui ou Non	Commentaires	Renvoi à la proposition (no de la page)	Pour l'évaluation technique du MDN	
					Conforme / non conforme	seulement OBSERVATIONS
59	<p>CIRCUIT HYDRAULIQUE : Le réservoir de liquide hydraulique doit avoir une grande capacité et être fabriqué d'une plaque de 5/16 po (8 mm) d'épaisseur. Robinets de pré-remplissage à guide de grande capacité sur chaque piston. Des soupapes à cartouche sont montées sur un boc collecteur simple en acier.</p> <p>Capteurs pour surveiller la pression du débit du filtre à huile de type cartouche.</p> <p>Indicateur de remplacement du filtre.</p>					
	SÉCURITÉ :					
60	Les presses-plies Baykal doivent être conformes à tous les codes nationaux ANSI en vigueur;					
61	Doit avoir la certification ISO 9001;					
62	Tous les produits doivent être certifiés CE et être conformes à la norme CSA Z142-10;					

	<u>Exigences, Spécifications techniques et Caractéristiques obligatoires :</u>	Conforme Oui ou Non	Commentaires	Renvoi à la proposition (no de la page)	Pour l'évaluation technique du MDN	
					Conforme / non conforme	seulement OBSERVATIONS
63	La machine doit être équipée d'une console à interrupteurs double qui doit comprendre un interrupteur au pied, deux commandes manuelles et un bouton d'arrêt en cas d'urgence;					
64	La machine doit être dotée de protecteurs latéraux et arrière à verrouillage électrique pour plus de protection et un système de protection contre les faisceaux laser FIESSLER AKAS.					
	CIRCUIT ÉLECTRIQUE :					
65	La boîte électrique doit être compacte et être dotée d'une ventilation pour éviter l'accumulation de chaleur;					
66	Tous les servo-amplificateurs, les PLC Pilz, les commandes moteur, les fusibles, le disjoncteur principal, etc. doivent être situés dans un endroit spacieux et facilement accessibles;					
67	Tous les circuits électriques doivent être certifiés CSA par un organisme autorisé.					

	<u>Exigences, Spécifications techniques et Caractéristiques obligatoires :</u>	Conforme Oui ou Non	Commentaires	Renvoi à la proposition (no de la page)	Pour l'évaluation technique du MDN	
					Conforme / non conforme	seulement OBSERVATIONS
	La presse-pieuse hydraulique doit comprendre l'équipement suivant :					
68	Système de protection contre les faisceaux laser FIESSLER AKAS;					
69	Logiciel hors ligne graphique en 2 dimensions;					
70	Circuits électriques certifiés CSA par un organisme autorisé;					
71	Bombé mécanique des coins;					
72	Bombé manuel;					
73	Bombé automatique CNC;					
74	Dispositif de serrage à dégagement rapide pour les outils européens;					
75	Butée arrière X-R (X=750 mm R=250 mm);					
76	Doigt d'arrêt supplémentaire pour butée arrière de l'axe X;					

	<u>Exigences. Spécifications techniques et Caractéristiques obligatoires :</u>	Conforme Oui ou Non	Commentaires	Renvoi à la proposition (no de la page)	Pour l'évaluation technique du MDN	
					Conforme / non conforme	seulement OBSERVATIONS
77	Doigt d'arrêt supplémentaire pour butée arrière de l'axe X-R;					
78	Bras avant linéaire supplémentaire;					
	GARANTIE					
79	Une garantie d'au moins un (1) an à partir de la date de livraison ou du moment où la machine est opérationnelle (selon la première de ces conditions à se présenter).					
80	La garantie doit comprendre les réparations et/ou le remplacement des pièces qui présenteraient des défauts en raison de la mauvaise qualité des matériaux, d'une mauvaise fabrication ou d'un défaut de fonctionnement ou d'une mauvaise installation et mise en service par l'entrepreneur.					
81	LIVRAISON : Tous les biens sont demandé d'être livrés, installés et mis en service par le 17 mars 2014, mais DOIT être complété au plus tard le 31 mars 2014.					

ANNEXE C

BASE DE PAIEMENT

N° d'art.	Description	Marque du fabricant et N° de modèle offert	U. de D.	Qté	Prix unitaire (taxes exclues)
1	Presse-plieuse hydraulique selon les Exigences, Spécifications techniques et caractéristiques obligatoires indiquées aux Annexes A et B		Chaque	1	\$ _____

Le prix unitaire doit inclure la livraison, l'installation et la mise en service à l'Édifice K-4 à la BFC Gagetown à Oromocto, Nouveau-Brunswick conforme aux annexes A et B.